https://www.xn--lecanardrpublicain-jwb.net/spip.php?article689



Martin Schulz, « le bon Allemand » candidat à la présidence de la Commission

ouropéenne

- L'Union européenne -Publication date: vendredi 16 mai 2014

Copyright © Le Canard républicain - Tous droits réservés

tin Schulz

En Irlande, l'une des étapes de la tournée électorale européenne de Martin Schulz, une jeune socialiste a dit qu'il est la figure du « bon Allemand ». Le *Spiegel* a repris cette citation dans le titre d'un article publié le 1er mai 2014 [1].

Comme beaucoup de ses pairs, Martin Schulz, l'actuel président du Parlement européen, s'est dit inquiet d'y voir arriver en grand nombre des membres de partis d'extrême-droite et « populistes de droite » : « Quiconque dresse l'opinion publique contre des groupes ethniques (*Volksgruppen*) entiers, contre les communautés religieuses, les homosexuels ou d'autres minorités mène en effet une politique cynique, qui a déjà une fois conduit l'Europe à la catastrophe. » [2]

Pour un Français, il peut paraître étonnant qu'un membre du SPD, candidat à la présidence de la Commission européenne, utilise le mot *Volksgruppe*, apparu dans l'entre-deux-guerres [3], et si lié à la politique raciale du Troisième Reich qu'il aurait dû rester relégué dans la LTI, la *Lingua Tertii Imperii*. Le journaliste et cinéaste Hans-Rüdiger Minow en a analysé le caractère particulier : « Les termes "*Volk*" ou "*Volksgruppe*" ne sont transposables dans aucune des langues de la bourgeoisie révolutionnaire ; ils désignent une réalité autre que ce qui semble être leur pendant dans le mouvement de libération nord-américain (*« people »*) ou dans celui de la Révolution française (*«* peuple *»*). Au lieu de désigner le souverain politique qui se libère dans les révoltes anti-féodales de son origine étroite et de la division de la société en états, les termes allemands caractérisent l'ethnie politique. *»* [4]

Des amis proches : les Allemands des Sudètes

Ce *Volksgruppen* malvenu n'est nullement un « dérapage », comme le montre un éloge de « notre ami Martin Schulz », et un appel à voter pour lui aux élections européennes du 25 mai, dans le numéro de mars 2014 de *Die Brücke* (Le Pont), le bulletin de l'organisation sudète social-démocrate *Seliger-Gemeinde* [5] - la Communauté Seliger, du nom de Josef Seliger, fondateur de la social-démocratie allemande en Tchécoslovaquie en 1919.

Le même article en première page de *Die Brücke* nous apprend que Martin Schulz a reçu le prix Wenzel-Jaksch, en mémoire de ce militant social-démocrate de Bohême (1896-1966), député du parti social-démocrate allemand des travailleurs de Tchécoslovaquie (DSAP) au Parlement de Prague, qui émigra à Londres en 1939. Il a défendu les intérêts des Allemands des Sudètes face au gouvernement tchécoslovaque en exil que Beneš y avait proclamé en 1940 [6]. François Fejtö et Jacques Rupnik ont rappelé que Jaksch a été l' « auteur d'un texte polémique, *Was kommt nach Hitler?* (1939), où il défendait le droit des Allemands des Sudètes à l'autodétermination intégrale, et par conséquent le droit du territoire des Sudètes à s'associer à une nouvelle Mitteleuropa socialiste et fédérative sous direction allemande, plutôt que de rester inconditionnellement intégré à la Tchécoslovaquie. Beneš ne parvint pas à s'entendre avec Jaksch sur le statut futur des Allemands des Sudètes dans la République tchécoslovaque qui renaîtrait après la guerre. Par ailleurs il n'était pas prêt à accepter le plan élaboré par Jaksch en vue de la fédéralisation de l'Europe centrale sous la conduite d'une Allemagne dénazifiée et socialiste. » [7]

N'ayant pu retourner en Tchécoslovaquie après la guerre, Wenzel Jaksch s'est installé en Allemagne de l'Ouest. Élu au Bundestag en 1953, il fut « rapporteur de la commission chargée de la politique avec les pays de l'Est et plaida [...] pour l'instauration de relations avec ces pays à condition qu'ils respectent leurs minorités nationales.[...] Sudètes et Tchèques devaient travailler ensemble à la résolution dans le cadre centre-européen de leur double problème : la libération de la Tchécoslovaquie du joug communiste et le retour des réfugiés à leurs régions d'origine » [8]. Co-fondateur et président de la *Seliger-Gemeinde* en 1951, ainsi que membre du Conseil des Allemands des Sudètes, il devint président du *Bund der Vertriebenen* (BdV, Fédération des réfugiés) en mars 1964.



Le prix Wenzel-Jaksch a été décerné à Martin Schulz le 26 octobre 2012, en présence de Franz Maget (SPD), vice-président du Landtag de Bavière, qui a qualifié le récipiendaire de « grand Européen, ayant beaucoup fait pour appuyer justement aussi des projets de réconciliation tchéco-bavarois », et souligné « sa part déterminante dans le grand projet de paix et de liberté qu'est devenu l'Union européenne » [9]. En présence également d'Albrecht Schläger, ancien député SPD du Landtag de Bavière, président fédéral de la *Seliger-Gemeinde*, membre de la *Sudetendeutsche Landsmannschaft* (Association des Allemands des Sudètes), et vice-président du *Bund der Vertriebenen*. Parmi les invités figurait Walter Piverka, porte-parole de la minorité allemande en République Tchèque. Tant la *Seliger-Gemeinde* que Martin Schulz « se considèrent comme des constructeurs de ponts pour une Europe unie » [10].

Ce prix est attribué chaque année pour récompenser « l'œuvre de toute une vie, les mérites particuliers au service de la culture et de la connaissance qu'on a des expulsés et des réfugiés en provenance des zones d'expulsion, de la préservation de l'héritage du mouvement ouvrier des Allemands des Sudètes, et de la restructuration pacifique de l'Europe sur la base d'un droit ethnique moderne (*modernes Volksgruppenrecht*) » [11]. Willy Brandt s'était exprimé de façon analogue en avril 1967, dans un entretien publié par le magazine catholique *Mann in der Zeit*, en disant qu' « après les horreurs du passé, il faudra entreprendre l'élaboration d'un *Volksgruppenrecht* (un droit ethnique), comme élément d'un ordre pacifique européen » [12]. C'est bel et bien d'un programme ethniciste qu'il s'agit. Lors de la cérémonie de remise du prix Wenzel-Jaksch, Martin Schulz a déclaré, fort ému : « L'honneur que vous me faites est particulièrement important pour moi, parce que la *Seliger-Gemeinde* s'engage pour la même chose que ce pour quoi je combats en tant qu'homme politique européen » [13].

La FUEV/FUEN/UFCE et Martin Schulz : même combat ?

Dans son rapport sur « les destins des populations allemandes en Europe de l'Est et en Union soviétique depuis 1939 », qu'il a déposé au Bundestag le 9 juin 1961, Wenzel Jaksch a consacré un paragraphe à « la politique des nationalités en République socialiste tchécoslovaque ». Il écrit que, selon les statistiques officielles, 163 000 Allemands y seraient encore « retenus », mais qu'ils pourraient, selon d'autres données, être plus de 200 000. Il signale qu'existent encore, dans trois régions, des « groupes compacts de population allemande, à qui toute vie culturelle propre est toutefois interdite, mis à part quelques associations culturelles privées sous direction communiste », et que « dès février 1959, la *Föderalistische Union Europäischer Volksgruppen* (FUEV, Union Fédéraliste des Communautés Ethniques Européennes, UFCE) avait protesté dans un rapport contre cette discrimination du groupe ethnique (*Volksgruppe*) allemand en Tchécoslovaquie » [14]. Dix ans à peine après sa création, la FUEV servait ainsi l'intérêt national de la politique allemande, ce qui semble constituer aujourd'hui encore sa raison d'être.

Le 26 septembre 2013, lors d'un débat au Landtag du Schleswig-Holstein [15], il fut longuement question d'une « initiative citoyenne européenne » lancée en juin 2013 par quatre organisations : la FUEV (qui a son siège dans ce land, à Flensburg), et son organisation pour la jeunesse *Jugend Europäischer Volksgruppen/Youth of European*

nationalities/Jeunesse des Communautés ethniques européennes, l'Union démocrate magyare de Roumanie, et le Parti populaire du Tyrol du Sud. Il s'agissait d'obtenir un million de signatures en faveur d'un *Minority SafePack*, dont 54 000 pour la France, l'Institut culturel de Bretagne, « le partenaire reconnu par les promoteurs », s'étant chargé de relayer l'initiative [16]. L'objectif était de « contraindre la Commission européenne à s'impliquer significativement dans le dialogue pour une prise en compte réelle des minorités et nationalités européennes et des langues régionales et minoritaires », par « un ensemble de mesures concrètes et législatives destinées à la protection et à l'épanouissement des minorités et peuples d'Europe, ainsi que des langues régionales ou minoritaires » [17].



La Commission européenne a rejeté cette « initiative citoyenne européenne », qui se référait pourtant, comme le note avec réprobation un « spécialiste du livre, de la documentation et de la culture bretonne », « aux articles des traités européens [donnant] mission à l'Union européenne de maintenir la diversité culturelle » [18]. Son directeur, Jens Nymand-Christensen, s'en est expliqué à Strasbourg lors d'une réunion au Parlement européen, le 10 octobre 2013, à l'invitation de Csaba Tabajdi, l'eurodéputé hongrois vice-président de l'intergroupe Minorités traditionnelles nationales, régions constitutionnelles et langues régionales (entouré, à la tribune, du président de la FUEV et de l'eurodéputé français François Alfonsi). Il a dit que la réponse de la Commission européenne est de nature purement juridique, « en l'absence de base pour les minorités nationales dans les traités européens », que certaines propositions du *Minority SafePack* « n'entrent manifestement pas dans le cadre des compétences de la Commission », mais que quelques autres « y ont tout à fait leur place le cas échéant » [19].

Lors du débat au Landtag du Schleswig-Holstein mentionné plus haut, une députée du SSW, le parti de la minorité danoise du Schleswig-Holstein, a dit que « les gouvernements en Grèce et en France refusent à leurs minorités (sic) un droit à la reconnaissance, à la protection et à l'égalité de traitement », que « les critères de Copenhague valent également pour les membres les plus anciens de l'UE », pas seulement pour les nouveaux entrants. Tout cela, ajouta-t-elle, ne regarderait donc pas la Commission européenne ? Un autre député, du parti des Pirates, a fait remarquer que « la France n'a malheureusement toujours pas signé la convention cadre pour la protection des minorités nationales » du Conseil de l'Europe, et qu'elle ne soutiendrait donc pas une modification des traités européens. La France est perçue comme l'État européen qui s'oppose à l'ethnicisation du politique. Cela n'empêche pas Christoph Pan, un ancien président de la FUEV, ayant ses entrées au Conseil de l'Europe, d'identifier sur son territoire huit *Volksgruppen*, dont la minorité « allemande » que seraient les Alsaciens et les Lorrains, ces « *Deutsche* » ! [20]

Martin Schulz a été mentionné dans ce débat, pour sa participation, à Kiel, en octobre 2013, au vingt-cinquième anniversaire de la création d'un poste de délégué aux minorités du Schleswig-Holstein [21]. Lors de cette cérémonie, il a présenté la politique des minorités menée par le land comme « un modèle à suivre » : « L'Europe est faite de minorités. Des intérêts hétérogènes mis ensemble, c'est l'idée même d'une Europe unie. Étant donné son histoire, l'Allemagne porte une responsabilité particulière, que les autres États ne manquent pas d'observer. La culture d'un

pays se mesure au respect qu'il porte à ses minorités. » Renate Schnack, la déléguée aux minorités du Schleswig-Holstein, a demandé à Martin Schulz la création d'un poste de commissaire européen chargé des minorités, ainsi que le soutien à l'initiative citoyenne *Minority SafePack*. De par sa fonction, elle est membre du conseil consultatif de la FUEV et du comité directeur de l'ECMI (*European Centre for Minority Issues/Europäisches Zentrum für Minderheitenfragen* (EZM), une émanation de la FUEV) [22].

Droits de l'homme et droits fondamentaux

Le politologue Samuel Salzborn a montré comment Hans Krüger, le président du *Bund der Vertriebenen* (BdV), a établi dès 1963 la « nécessité d'entreprendre l'intégration européenne, qui seule permettra à une Allemagne disloquée de retrouver son unité ». Pour Wenzel Jaksch, qui lui a succédé à ce poste en 1964, et bien connu de Martin Schulz, il n'y avait pas de « troisième voie » possible entre les « revendications légitimes » des Allemands expulsés et l' « acceptation de la division de l'Allemagne ». Mais c'est en 1969 que la question européenne a fait sa véritable entrée au BdV, à l'instigation de son vice-président, Rudolf Wollner, qui fut engagé volontaire dans la Waffen-SS en 1941, puis officier. Le thème du « combat pour le droit à la *Heimat* (pays natal) et à l'autodétermination » est venu se greffer sur le projet d'une « Europe unie dans la paix et la liberté », que devait « porter un mouvement européen des droits de l'homme ». Les expulsés allemands avaient pour « mission » de déclencher ce mouvement, puis d'imposer un « droit ethnique européen (*europäisches Volksgruppenrecht*) », dit aussi « droit ethnique moderne (*modernes Volksgruppenrecht*) ».

La première grande manifestation officielle de ce tournant européen a été, comme le montre encore Samuel Salzborn, le congrès du BdV de novembre 1969, consacré à « l'avenir de l'Europe dans l'unité et la liberté », qui s'est tenu à Saarbrücken. Une « déclaration sur l'unification de l'Europe », adoptée à cette occasion, précise que cette unification « doit se faire sur la base des principes de droit universellement reconnus, avant tout les droits de l'homme, y compris le droit des peuples (*Völker*) à disposer d'eux-mêmes, et le droit à la *Heimat* ». Cela oblige à « opposer à une Europe des patries (= Europe des États) l'Europe ethnique, qui existera à côté d'elle ». Pour prolonger les activités politiques de ce congrès, un « cercle européen » a été créé.

Pour renforcer sa propre influence, le *Bund der Vertriebenen* s'est rapproché de la FUEV. Dès 1966, celle-ci avait travaillé en étroite collaboration avec le BdV, pour l'élaboration des « principes directeurs d'un droit ethnique européen (*europäisches Volksgruppenrecht*) » [23]. Il a également resserré ses liens avec l'Union Paneuropéenne, dont Otto de Habsbourg fut le président de 1972 à 2004. À la demande de ce dernier, Rudolf Wollner, membre du comité directeur du « cercle européen », réorganisa la section allemande de l'Union Paneuropéenne. [Bernd Posselt] Une anecdote : l'eurodéputé allemand Bernd Posselt (CSU) rapporte qu'un soir, à la tribune strasbourgeoise du Parlement européen, Otto de Habsbourg, qui en a été membre lui aussi de 1979 à 1999, a fait un discours de politique étrangère que l'eurodéputé SPD Martin Schulz ne cessait d'interrompre par ses cris. L'orateur avait riposté par un sonore « Ta gueule, Schulz! », qui fut le début, entre eux, d'une « profonde amitié » [24].

La jonction est ainsi faite entre les deux courants de pensée et d'action, tous deux ethnicistes, qui semblent inspirer Martin Schulz sous l'invocation constante aux droits de l'homme, et dont on retrouve la trace dans le discours sur « L'Europe démocratique » qu'il a prononcé à l'Université Humboldt de Berlin le 24 mai 2012 [25]. C'était comme l'esquisse du programme politique d'un futur président de la Commission européenne. Son article 8 clame que « la démocratie suppose des droits fondamentaux », que « l'élément le plus important d'une démocratie demeure la protection des droits fondamentaux de chacun », et que « la protection des droits de l'homme et des droits fondamentaux est un élément constitutif de l'Union européenne ». Les droits de l'homme et du citoyen ne suffiraient donc pas ?

Ces « droits fondamentaux » semblent bien relever du « droit ethnique moderne » que l'Allemagne tente à toute force d'imposer en Europe. Pour assurer « la clarté institutionnelle (...) indispensable à une Europe démocratique »,

Martin Schulz veut « une Cour européenne qui surveille au niveau européen la protection des droits fondamentaux ». Ce serait, en somme, l'instauration d'un droit ethnique. Qui, en France, peut aspirer à cela ?

La charte des droits fondamentaux a été voulue par l'Allemagne. Herta Däubler-Gmelin, alors ministre fédéral de la Justice, l'a rappelé en janvier 2000, au moment où la « convention » chargée de l'élaborer sous la présidence de Roman Herzog, président fédéral d'Allemagne de 1994 à 1999, a entamé ses travaux. Personne, écrit-elle, n'aurait pu imaginer une telle avancée un an plus tôt, lorsqu'un gouvernement rouge-vert à peine installé a pris en charge la présidence de l'Union européenne et décidé de la chose. Il n'y avait pas eu de travaux préliminaires à ce sujet dans le gouvernement précédent, ni d'entretiens préalables avec les gouvernements partenaires en Europe. Angela Merkel a fait le nécessaire pour sauver cet héritage [26]. Pour le représentant du Bundesrat qui a participé à sa rédaction, cette charte « ancre des éléments du droit des minorités », tant par son préambule que par son article 22 : « L'Union respecte la diversité culturelle, religieuse et linguistique. » [27] Ces trois formes de « diversité » doivent pour le moment tenir lieu de diversité ethnique. L'Allemagne aurait préféré voir inscrits dans la charte des droits fondamentaux de véritables droits collectifs pour les *Volksgruppen*/minorités, mais la France, la Grande-Bretagne et l'Espagne s'y sont opposées.

C'est, chose curieuse, un esprit analogue marqué d'ethnicité, véritable condensé d'histoire, qui semble avoir inspiré la mise en scène du voyage de François Hollande vers les falaises de Rügen. Le *Pommernlied* (chant de Poméranie), que la chancelière a entonné à l'unisson avec une chorale, ne se rapporte pas principalement au bout de Poméranie, dit « Poméranie antérieure », qui forme un land sur la Mer Baltique avec le Mecklembourg. Il maintient en vie les paysages de l'un des « territoires perdus », dont les anciens habitants et leurs descendants sont regroupés dans le *Bund der Vertriebenen*. Au BdV, il y a une *Pommersche Landsmannschaft* (association poméranienne) [28], dont le *Pommernlied* est en quelque sorte l'hymne, chanté lors des grands rassemblements annuels de ces organisations, tout comme le *Schlesierlied* (Silésie), le *Ostpreussenlied*, ou le chant des « Saxons de Transylvanie », et d'autres encore.

Et de même que le mot *Volksgruppe* est resté d'un usage courant en Allemagne, jusque chez Martin Schulz, que FUEV et BdV ne peuvent faire oublier leurs origines, le souvenir de la Seconde Guerre mondiale s'est niché, pour François Hollande, dans le nom du bateau qui l'a emmené en croisière : le *Nordwind*. Il ne s'agit pas que d'un vent du nord typique de la région. *Nordwind* était le nom de code de l'une des dernières offensives militaires de la Wehrmacht sur le front de l'Ouest, qui eut lieu du 1er au 25 janvier 1945 en Alsace du nord et en Lorraine. Cette mission avait été confiée par Hitler au groupe d'armées *Oberrhein* (« Rhin Supérieur »), placé directement sous le commandement du *Reichsführer SS* Heinrich Himmler [29]. Et ne rions pas du tonnelet de « harengs Bismarck » qu'un marchand de poissons local a offert au président de la République, car tout cela n'est vraiment pas d'une grande délicatesse.

Yvonne Bollmann, universitaire, auteur de *La tentation allemande* (1998), *La Bataille des langues en Europe* (2001), <u>Ce que veut l'Allemagne</u> (2003)

- [1] http://www.spiegel.de/politik/ausland/europawahl-martin-schulz-auf-wahlkampftour-a-967075.html
- [2] http://www.spiegel.de/politik/ausland/europawahl-grafik-zu-rechtspopulisten-und-rechtsextremisten-a-950854.html
- [3] http://www.german-foreign-policy.com/de/fulltext/57348
- [4] http://www.minow-film.com/droit_autodetermination.html
- [5] http://www.seliger-gemeinde.de/data/einrichtungen/bruecke/Die_Bruecke_39-2014.pdf; copie:



- [6] http://www.fes.de/archiv/adsd_neu/inhalt/nachlass/nachlass_j/jaksch-we.htm
- [7] François Fejtö, Jacques Rupnik, Le Printemps tchécoslovaque: 1968, p. 304-305.
- [8] Michel Korinman, *La longue marche des réfugiés allemands de 1945*, *Hérodote*, numéro 68, 1993, *La question allemande*. Voir http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5621004z/texteBrut
- [9] http://www.frankenpost.de/regional/oberfranken/laenderspiegel/Martin-Schulz-erhaelt-Jaksch-Preis; art2388,2162407
- [10] http://www.seliger-gemeinde.sunville.de/Willkommen.html
- [11] http://www.kulturpreise.de/web/preise_info.php?preisd_id=504
- [12] Willy Brandt, Aussenpolitik Deutschlandpolitik Europapolitik, 1968, p. 57.
- [13] http://www.frankenpost.de/regional/oberfranken/laenderspiegel/Auszeichnung-fuer-einen-Brueckenbauer ;art2388,2163616
- [14] Aussenpolitik der Bundesrepublik Deutschland, Dokumente von 1949 bis 1994, p. 256 (ouvrage publié en 1995 par le ministère des Affaires étrangères allemand pour son 125e anniversaire).
- $\underline{[15]}\ \underline{http://www.angelika-beer.de/wp-content/uploads/2013/10/LTSH-debatte_minderheiten.pdf}\ ;\ copie\ :$



- [16] http://www.agencebretagnepresse.com/fetch.php?id=29973 et http://www.agencebretagnepresse.com/fetch.php?id=30777
- [17] http://www.fuen.org/fr/aktivites/linitiative-citoyenne-europeenne/
- [18] http://www.agencebretagnepresse.com/fetch.php?id=31491

[<u>19</u>]

 $\underline{\text{http://www.fuen.org/de/news/einzelansicht/article/no-rapprochement-on-the-citizens-initiative-director-of-the-european-commission-is-confronted-w}$

<u>i/</u>

- [20] Christoph Pan, Beate-Sibylle Pfeil, Minderheitenrechte in Europa, Handbuch der europäischen Volksgruppen, Band 2, 2006, p. 187.
- [21] http://www.spd.ltsh.de/blog/politik-auf-augenh-he-25-jahre-minderheitenbeauftragte

[<u>22</u>]

http://www.schleswigholstein.de/STK/DE/Schwerpunkte/Minderheitenpolitik/AmtMinderheitenbeauftragte_node.html

- [23] Samuel Salzborn, Heimatrecht und Volkstumskampf, Aussenpolitische Konzepte der Vertriebenenverbände und ihre praktische Umsetzung (2001), p. 25-52.
- [24] http://de.paneuropa.org/index.php/pan/publikationen/aktuelle beitraege/dafuer lebte otto von habsburg von bernd posselt mdep

[<u>25</u>]

http://www.europarl.europa.eu/the-president/fr/press/press_release_speeches/speeche

- [26] Frankfurter Allgemeine Zeitung, 10-1-2000.
- [27] Badische Zeitung, 4-4-2000.
- [28] http://www.pommersche-landsmannschaft.de/Wir/index.html
- [29] http://fr.wikipedia.org/wiki/Op%C3%A9ration_Nordwind